Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{os} DM 3001447632, 3001455185, 3001453381 ET 3001454796

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 2 octobre 2018, à **19 h**, au **Centre communautaire de l'Est**, situé au **9665, boulevard Gouin Ouest**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude Lieu de dérogation DM 3001447632 4552, rue Dugas

Permettre en zone résidentielle H1-3-198, pour un bâtiment unifamilial isolé existant :

- une marge latérale, côté nord, de 1,87 m au lieu du minimum requis de 2 m;
- une galerie à une distance de 1,7 m de la ligne latérale, côté sud, au lieu du minimum requis de 2 m.

Étude Lieu de dérogation

DM 3001455185 17400, boulevard de Pierrefonds

Permettre en zone résidentielle H4-3-202, l'abattage d'un maximum de quarante-six (46) arbres situés dans l'aire d'implantation d'une voie d'accès en cour latérale et arrière.

Étude Lieu de dérogation DM 3001453381 4784, rue Anthime

Permettre en zone résidentielle H1-4-246, pour un bâtiment unifamilial isolé existant, une distance minimale de 7,25 m entre deux accès situés sur le terrain au lieu du minimum requis de 7,5 m.

Étude Lieu de dérogation

DM 3001454796 4491, boulevard Saint-Charles

Permettre en zone commerciale C-3-223, pour un bâtiment projeté de la catégorie d'usages « Vente au détail et services (c1) » du groupe « Commercial (c), une marge avant de 3,07 m au lieu du minimum requis de 7,5 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO ce douzième jour du mois de septembre de l'an 2018.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl